

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 13 AVRIL 2021 À 18 HEURES 30

N° DEL2021_068 : CONVENTION DE CARENCE ENTRE L'EPF D'OCCITANIE,
L'ÉTAT, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ET L'ESCURÉ D'ALBIGEOIS

L'an deux mille vingt et un, le treize avril

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgrausals à Albi le mardi 13 avril 2021 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Christine TAMBORINI

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Bernard DELBRUEL, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Christine TAMBORINI, Alfred KROL, Michel TREBOSC, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

mesdames Cindy COQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Agnès BRU, Marie-Christine CABAL.

Membres excusés :

Mesdames Sylvie FONTANILLES CRESPO, Martine LASSERRE, Danielle PATUREY, Messieurs Frédéric CABROLIER, Éric GUILLAUMIN, Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Gilbert HANGARD (pouvoir à Michel FRANQUES), Thierry DUFOUR (pouvoir à Christine TAMBORINI), David DONNEZ (pouvoir à Camille DEMAZURE)

Votants : 44

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 13 AVRIL 2021

N° DEL2021_068 : CONVENTION DE CARENCE ENTRE L'EPF D'OCCITANIE, L'ETAT, LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ET LESCURE D'ALBIGEOIS

Pilote : Habitat

Monsieur Bruno LAILHEUGUE, rapporteur,

Conformément à l'article 55 de la loi Solidarité Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, les communes de plus de 3 500 habitants doivent disposer d'un parc de logements sociaux à hauteur de 20% des résidences principales.

Avec 9,82% de logements sociaux au 1er janvier 2020, la commune de Lescure d'Albigeois accuse un déficit de 206 logements sociaux pour atteindre les 20% à l'horizon 2025.

La commune a fait l'objet d'un constat de carence par arrêté de madame la préfète, en date du 22 décembre 2020.

Cet arrêté a pour conséquence de :

- quintupler le montant du prélèvement annuel, à compter du 1er janvier 2021 pour une durée de 3 ans, dans la limite de 5% du budget communal réel de fonctionnement ;
- transférer le droit de préemption urbain à l'Etat pour réaliser des logements sociaux, conformément aux dispositions de la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion (article L210-1 du CU) ;
- imposer une part de 30% minimum de logements sociaux, dans toutes les opérations de constructions d'immeuble collectif de plus de 12 logements ou de plus de 800 m² de surface plancher.

Afin de permettre à la commune de répondre à ses obligations en matière de construction de logements sociaux, il convient de confier à l'EPF d'Occitanie une mission d'acquisitions foncières sur les secteurs préalablement définis pour la réalisation d'opérations d'aménagement ou de construction d'au moins 40% de logements sociaux.

Le projet de convention de carence entre l'EPF d'Occitanie, la commune de Lescure d'Albigeois, l'Etat et la communauté d'agglomération de l'Albigeois, pose les modalités de collaboration et de gestion des fonciers pour les parcelles/biens qui seront acquis sur trois secteurs de Lescure d'Albigeois :

- le centre-bourg et sa périphérie (village, avenue de l'Hermet, les Grèzes, Barricade, Dardié) ;
- le secteur Est (secteur des Prats et les Gourgues) ;
- le secteur de Gaillaguès (route de la Drèche, chemin de la voie, chemin de Lavergne jusqu'à la limite de la RN88).

En lien avec le protocole de territoire approuvé le 11 février 2020, l'Agglomération est partie prenante des conventions opérationnelles avec les

communes. Le montant prévisionnel de l'engagement financier de l'EPF d'Occitanie, sur les 6 ans de durée de la convention de carence pour la commune de Lescure d'Albigeois, est de 2 millions d'€.

L'ensemble des biens acquis feront l'objet d'un comité de pilotage composé d'un (de)représentant(s) de la commune, de l'EPF d'Occitanie et de la communauté d'agglomération de l'Albigeois. Le comité de pilotage se réunira à l'initiative de l'une des parties, au minimum au moins une fois par an, pour faire le point sur les dossiers.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'article 55 de la loi Solidarité Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000,

VU la loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions et l'article L210-1 du CU,

VU l'article L302-9-1 du code de la construction et de l'habitation,

VU la délibération N°DEL2016_174 portant approbation du Programme Local de l'Habitat 2015-2020,

VU l'arrêté préfectoral du 22/12/2020 constatant la carence définie à l'article L302-9-1 du CCH au titre de la période triennale 2017-2019 pour la commune de Lescure,

VU le Programme Pluriannuel d'Intervention 2019-2023 de l'Établissement Public Foncier d'Occitanie,

VU le projet de convention de carence « Arrêté de carence 2020-2022 » entre l'Établissement Public Foncier d'Occitanie, la commune de Lescure d'Albigeois, l'Etat et la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 30 mars 2021,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le projet de convention de carence « Arrêté de carence 2020-2022 » entre l'EPF d'Occitanie, la commune de Lescure d'Albigeois, l'Etat et la communauté d'agglomération de l'Albigeois, afin d'engager un processus d'acquisitions foncières sur trois secteurs de Lescure d'Albigeois, pour un montant prévisionnel d'engagement financier de l'EPF d'Occitanie de 2 millions d'€ sur les 6 ans de la durée de la convention.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021

Reçu en préfecture le 15/04/2021

Affiché le 16/04/2021

 SLO

ID : 081-248100737-20210413-DEL2021_068-DE

AUTORISE la présidente ou son représentant à signer la convention de carence entre l'EPF d'Occitanie, la commune de Lescure d'Albigeois, l'Etat et la communauté d'agglomération de l'Albigeois, et à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme,
Fait le 13 avril 2021,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL